

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 16 février 2023, à 19h30
Grande salle de l'hôtel de ville, Romont

Présidence	M. Patrice BEAUD, président
Vice-présidence	M. Thierry JORDAN, vice-président
Présents-es	<p>Pour le conseil général, 44 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Lukas BIELER – Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI – Katharina CATTIN - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GIRARD - Emilien GIRARD - Rachel HUFSCHEMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY – François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Vesna PETROVIC - Nicolas PERRIN - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOSZ - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER - Nataša TODOROVIC - Dominique ZÜRCHER</p>
Excusés-es	<p>Pour le conseil général Mmes/MM. Alain BOSSON - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Virginie MARDON - Valérie PITTET - Floriane VALLELIAN</p>
Présents-es	<p>Pour le conseil communal, 9 membres M. Jean-Claude CORNU, syndic M. Thierry SCHMID, vice-syndic Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p> <p>Pour l'administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur l'Administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,

Nous arrivons à la fin de cette deuxième année de législature et au terme de mon année en tant que président du conseil général. J'en profite pour remercier le groupe PS pour la confiance qu'il m'a accordée, ainsi que le secrétaire communal, M. Yves Bard, pour le travail et l'aide qu'il m'a fournis pendant cette année de présidence, ainsi qu'aux membres du bureau du conseil général pour les séances courtoises et agréables.

La vie du conseil général suit son cours et, suite à deux démissions qui sont survenues, nous accueillons ce soir deux nouveaux membres.

*D'abord, je souhaite la bienvenue à **Mme Katharina CATTIN**, qui remplace, pour le groupe Les Vert·e·s, M. Stéphane DEMIERRE. Mme CATTIN, pouvez-vous s'il vous plaît vous lever ?*

« Applaudissements ! »

*Pour le groupe PVL, je souhaite la bienvenue à **M. Christian BOURQUI**, qui remplace M. Christophe GILLON. M. BOURQUI, pouvez-vous vous lever ?*

« Applaudissements ! »

Je ne vais pas m'attarder plus longtemps dans un discours et débiter cette séance. »

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- M. Alain BOSSON.
- M. Vincent BRODARD.
- Mme Ajda BUDAK.

- Mme Virginie MARDON.
- Mme Valérie PITTET.
- Mme Floriane VALLELIAN.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **44** conseillères générales et conseillers généraux sont présent·e·s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants·es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenantes et les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de **décliner leur identité en début d'intervention**.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022.

M. le Président adresse ses remerciements à M. BARD, secrétaire communal, ainsi qu'à toute l'équipe de l'administration pour l'excellente tenue de ces documents.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- *cf. annexe 1 : dossier présentation*

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour le point de la situation concernant le projet de la nouvelle école En Bouley (*cf. annexe 1*).

M. le Président rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** poursuit avec le pt 3 de l'ordre du jour.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE EDILITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN

- *cf. annexe 2 : présentation*

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit (*cf. annexe 2*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

«La commission financière a examiné avec attention les deux demandes de crédits relatives aux points 3.1. et 3.2 de cette séance concernant l'acquisition de véhicules pour le service de la voirie.

Elle a demandé et obtenu du conseil communal des informations concernant la durée de vie et les coûts d'entretien estimés de tels véhicules électriques.

Sur la base des informations complémentaires reçues, la commission financière est convaincue du bien-fondé de ces deux demandes et propose à l'unanimité au conseil général de les accepter. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général, pour le groupe PLR**

«Dans la continuité des crédits votés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, le conseil communal nous propose d'accepter ce soir deux crédits pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires propulsés électriquement.

Le groupe PLR, que je représente, s'en réjouit et voit dans ces achats une confirmation de la vision responsable mise en place par notre exécutif et soutenue par notre conseil.

Au-delà de cette mobilité plus propre, ces deux véhicules sont destinés à un service important de notre commune. En effet, la voirie effectue tout au long de l'année toute sorte de tâches qui passent bien souvent inaperçues, mais qui sont ô combien appréciées.

Nous aimons toutes et tous que notre ville soit propre, qu'elle soit fleurie, qu'elle soit déneigée, qu'au lendemain des importantes manifestations qui se déroulent et qui attirent du monde, Romont retrouve sa fraîcheur et sa propreté.

C'est pour effectuer tous ces travaux de l'ombre, mais tellement importants, que l'équipe de la voirie a besoin de ces véhicules. L'occasion m'est donnée, au travers de cette demande de crédit, de remercier ces personnes qui sont à disposition de la collectivité et qui mettent tout en œuvre pour que nous vivions dans un cadre agréable et que celles et ceux qui viennent en visite dans notre cité en reparte avec une image positive.

C'est pour toutes ces bonnes raisons, que je vous invite, mes chères et chers collègues du conseil général, à accepter ces deux demandes de crédits figurant sous les points 3.1. et 3.2. de l'ordre du jour de notre séance. »

■ **Intervention de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général, pour le groupe PS**

«Le groupe socialiste a étudié attentivement les deux objets des messages 3.1. et 3.2.

Pour nos divers services, il est important de disposer de matériel performant leur permettant d'accomplir dans les meilleures conditions leurs activités.

C'est pourquoi le groupe socialiste accepte ces deux demandes.

Par la même occasion, nous félicitons nos employés communaux pour leur travail mais également pour le soutien logistique qu'ils apportent aux diverses manifestations de notre belle ville.

Pour ne citer qu'un exemple, dimanche, pendant que de nombreuses personnes récupéreront bien au chaud dans leur lit douillet des festivités carnavalesques du week-end, plusieurs d'entre eux s'activeront pour nettoyer notre ville des quelques millions de confettis qui joncheront le sol. »

■ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général, pour le groupe HN**

«Les messages 3.1. et 3.2. ont été discutés lors de la séance du groupe Horizons Nouveaux du 6 février 2023. Ces messages n'ont pas donné lieu à des remarques particulières au sein du groupe.

Nous tenons quand même à relever et soutenir le choix du conseil communal de se tourner vers de l'énergie propre avec l'achat de ces deux véhicules pour l'entretien de notre commune. Avec les différents sites de panneaux solaires et l'envie de diminuer son empreinte carbone, la commune continue ses efforts pour le confort de ses citoyens et citoyennes et valorise son titre de « Cité de l'Énergie. »

▪ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Le groupe Les Vert-e-s a examiné les demandes de crédits pour l'acquisition de ces deux véhicules éditaires électriques lors de sa séance préparatoire.

Nous sommes évidemment favorables à l'octroi de ce crédit, et félicitons le conseil communal de porter enfin son dévolu sur ce type de véhicules.

Voilà bien longtemps que notre groupe prône l'achat de véhicules communaux électriques. Je vous fais ici grâce du résumé des nombreuses interventions des Vert-e-s en faveur de tels achats, qui ont égayé nos débats de ces dix dernières années.

Mais nos demandes se sont toujours heurtées aux mêmes arguments : trop chers, pas assez fiables, mal adaptés aux réalités du terrain. Quand on sait que les véhicules éditaires électriques font la satisfaction des villes de Bulle, Fribourg, Lausanne, etc., depuis plus de dix ans, on arrive à envisager l'esprit pionnier de Romont en la matière avec circonspection.

Quelle satisfaction de voir que même les plus sceptiques peuvent changer d'avis !

Nous encourageons toutes nos collègues et tous nos collègues ici présents-es à faire preuve de la même ouverture d'esprit dans les autres décisions que nous devons immanquablement prendre en faveur de notre environnement. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE EDILITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN.

3.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 240'000.- POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE EN REMPLACEMENT DE L'EXISTANTE (AEBI MFH 2500)

▪ *cf. annexe 3 : présentation*

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe directement au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 240'000.- POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE EN REMPLACEMENT DE L'EXISTANTE (AEBI MFH 2500).

4. DEPENSE COMPLEMENTAIRE DE CHF 4'700'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DES TERRAINS NESPRESSO

- *cf. annexe 4 : présentation*

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour présenter le sujet aussi brièvement que possible et aussi clairement que nécessaire (*cf. annexe 3*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON**, conseillère générale, présidente de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance de cette demande de dépense complémentaire lors de sa séance de préparation du 24 janvier dernier. Ce message a nécessité des éclaircissements supplémentaires.

Ceux-ci ont été apportés essentiellement par MM. Thierry SCHMID, responsable des finances et Frédéric ROSSIER, administrateur des finances.

M. Jean-Claude CORNU, syndic, a, quant à lui, relaté l'historique de la vente des terrains ayant permis à la société Nespresso de s'implanter à Romont, ainsi que les tractations effectuées en 2022 ayant mené à la dépense complémentaire qui nous est présentée ce soir.

Le but poursuivi par le conseil communal a été de supprimer l'insécurité financière quant au coût effectif résiduel de la dépollution suite à la deuxième étape d'implantation, celui-ci devant être pris en charge par la Ville de Romont, selon l'art. 14 de l'acte de vente du 20.12.2012.

Ce coût a été arrêté à CHF 2'100'000.- dans les tractations. Il pourrait, peut-être, être inférieur, mais également s'avérer plus important lors de sa réalisation effective.

La commission financière, consciente des effets positifs de l'implantation d'une entreprise telle que Nespresso à Romont a, néanmoins, par ses questions, souhaité obtenir de la transparence financière vis-à-vis de la globalité de l'opération.

Le conseil communal a, suite à notre rencontre du 31.01.2023, apparemment estimé qu'il se devait d'être transparent également vis-à-vis de l'ensemble de la population, compte tenu des interviews relatées dans La Liberté et La Gruyère du 04.02.2023. La commission financière relève le bien-fondé de cette communication pro-active.

Suite à la mise en œuvre de MCH2, cette dépense complémentaire de CHF 4'700'000.– est une dépense liée. Les chiffres découlant de l'arrangement final conclu avec Nespresso impacteront les comptes 2022, comptes qui nous seront soumis prochainement.

Cependant, la commission financière recommande, à l'unanimité, d'approuver maintenant le rapport présentant cet accord.

Elle rappelle qu'il permet d'arrêter définitivement le coût des dépenses liées à la dépollution de ces terrains et lève de ce fait toute incertitude financière à ce sujet.

Aminata Sow Fall a dit "Pour récolter, il faut semer, patienter, persévérer dans l'effort ». En 2012, le conseil communal et le conseil général ont osé commencer à semer. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Jean-Yves PYTHON, conseiller général, pour Le Centre

«Réunis en séance le lundi 13 février 2023, les membres du groupe Le Centre ont examiné avec attention cette demande de dépense additionnelle.

Si l'ensemble du coût de dépollution est important par rapport au montant estimé lors des tractations de base, celui-ci est dû à la loi et aux réglementations restrictives en vigueur dans le canton de Fribourg principalement.

Le groupe Le Centre remercie le conseil communal d'éteindre l'insécurité financière quant au coût d'un éventuel et prochain assainissement.

Aussi, le groupe Le Centre estime que la ville de Romont bénéficie d'une chance unique d'avoir vu s'implanter une multinationale sur ses terres. De fortes retombées économiques devraient pleinement se faire ressentir.

Le groupe Le Centre a accepté à l'unanimité le message présenté par le conseil communal. »

■ Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux

« Le groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance de ce message lors de sa séance du 6 février dernier. L'investissement effectué par la commune afin d'aménager la ZI En Raboud aura pesé sur le portemonnaie communal, mais il ne l'aura pas été en vain.

Nous espérons que, dans le futur, ces investissements permettront un développement durable et profitable à notre commune, avec l'implémentation de nouvelles entreprises à hautes valeurs ajoutées.

Nous félicitons le conseil communal pour sa proactivité sur le sujet de la dépollution du site. Cet accord signé avec Nespresso retire l'incertitude financière qui résidait dans l'assainissement du reste des terrains pollués. Elle permet à la commune de se tourner vers le futur et de ne plus avoir de questionnement sur le coût final de la dépollution.

Enfin, nous relevons également que le groupe apprécie les efforts du conseil communal et de son trésorier, M. Frédéric ROSSIER, dans le but de clôturer le plus rapidement possible les crédits encore ouverts dans les différents anciens investissements de la commune. »

■ **Intervention de M. Thierry ROPRAZ, conseiller général, pour le groupe PLR**

«En date du jeudi 9 février 2023, les membres du groupe PLR se sont rencontrés, afin de préparer la séance du conseil général de ce jour.

Pour donner suite au message no 4, le groupe PLR tient à remercier le conseil communal pour sa transparence des informations partagées.

De plus, nous tenons tout particulièrement à vraiment remercier notre Syndic et notre Vice-Syndic d'avoir trouvé la solution définitive, après de longues négociations, une bonne fois pour toutes, avant d'atteindre l'échéance des 25 ans, qui aurait eu lieu en 2037.

Certes, au niveau financier, il en est ce qu'il en est. L'acte de vente de 2012 ayant été respecté, nous pouvons que nous réjouir de l'avenir et surtout se réjouir qu'un arrangement ait pu être trouvé à la satisfaction des deux parties. »

■ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe PS**

Le groupe PS a pris connaissance du rapport relatif à l'assainissement des terrains Nespresso et de l'accord négocié par la commune. Nous nous sommes interrogés sur la nature concrète de la pollution du site, et si des mesures anticipées, avant les négociations de vente, n'auraient pas pu être prises afin de mieux cerner les risques, l'ampleur, le type et les coûts de pollution.

Nous relevons encore la complexité, si n'est de la dépollution du site, du moins des aspects financiers présentés, et prenons note qu'en finalité, un reliquat restera disponible pour financer, partiellement nous l'imaginons, les futurs aménagements de la ZI En Raboud. Nous en concluons donc à un probable acte manqué.

En finalité, le groupe PS approuve l'arrangement obtenu, visant à s'affranchir des incertitudes financières ultérieures. »

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général, pour le groupe PVL**

« Le groupe Vert'Libéral a étudié avec intérêt ce message. Des éclaircissements provenant de la commission financière ainsi que des membres du conseil communal nous ont permis de comprendre des points restés ouverts à la lecture.

Nous comprenons et soutenons la volonté du conseil communal de clore ce dossier et sommes convaincus qu'il a négocié au mieux l'arrangement final.

Est-ce qu'en 2012 la commune aurait dû mieux négocier la vente du terrain ? Qu'est-ce qui serait arrivé si ce n'était pas à Nespresso que la commune avait vendu le terrain, mais à des PME ? Ces questions peuvent être légitimes, mais elles ne se posent pas aujourd'hui. Le conseil communal et le conseil général ont pris ces décisions en 2012. Maintenant, il s'agit d'aller de l'avant.

Notons néanmoins une leçon importante pour l'avenir :

La pollution et en général la destruction de l'environnement ont des impacts graves, y compris de type financier. Aujourd'hui le temps semble révolu où on peut polluer des terrains sans en porter les conséquences. Espérons-le. Mais, selon un récent article de La Liberté, chaque troisième jour un cours d'eau est pollué dans le canton. Le soin que nous portons à l'environnement doit être pour nous une préoccupation importante. »

■ **Intervention de Mme Nicole BARDET, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Depuis les prémices de l'implantation de Nespresso à Romont, Les Vert-e-s sont intervenus-es à de nombreuses reprises pour attirer l'attention tant du conseil général que du conseil communal sur les risques et conséquences d'un tel projet. Nous étions d'ailleurs le seul groupe à recommander le rejet de la vente de ce terrain à un prix bradé.

En 2012, Les Vert-e-s estimaient que l'opération rapporterait au mieux 1.5 millions de francs à la commune et recommandaient de ne pas le vendre au prix proposé. Suivre cette proposition aurait permis de vendre après dépollution au juste prix ou de mettre le terrain à disposition via un droit distinct et permanent (DDP). Cette dernière solution aurait maintenu, dans la fortune communale, le terrain et la plus-value liée à l'entrée de la loi révisée sur l'aménagement entrée en vigueur 13 mois plus tard.

S'il est heureux que le conseil communal ait trouvé un arrangement mettant un terme à cette gabegie financière, on regrettera le peu de vision de nos autorités de l'époque qui, emportées par l'euphorie et l'illusion de gains faciles ont, dans leur précipitation, vilipendé le patrimoine foncier communal. Quel propriétaire foncier privé vendrait un terrain sans savoir s'il fera une opération positive ou s'il y perdra sa fortune ?

Si l'on compte tous les coûts de l'implantation de Nespresso et qu'on y ajoute le million perdu dans le projet ZELDA, c'est en moyenne, sur 10 ans, près de CHF 1'000'000.- par an de manque à gagner pour notre commune ! A Romont, les élus se sont ainsi laissé prendre au « miroir aux alouettes » et ont failli à défendre l'intérêt public, se croyant compétents dans un domaine où il aurait fallu davantage de recul et de conseils externes.

A l'inverse, la société Nespresso a été fidèle à la réputation d'excellence du groupe Nestlé. Si l'on ajoute au terrain acheté en dessous de sa valeur les plus-values sur la valorisation des terrains libérés par le rapatriement d'activités depuis la région lausannoise, où le terrain s'échange à plus CHF 1'000.- par mètre carré, l'opération immobilière de la multinationale est spectaculaire !

Il sied donc de corriger ce qui a été dit dans les médias :

- 1. Tout le monde n'a pas été surpris du montant final de la dépollution, le désastre imminent ayant été annoncé dix ans auparavant.*
- 2. C'est bien l'ensemble des contribuables romontois qui financeront la nouvelle école primaire dont nous avons les moyens financiers, aussi sans l'implantation de Nespresso.*

A ce propos, Les Vert·e·s tiennent à remercier sincèrement l'ensemble des Romontois·es et nos entrepreneurs et entrepreneuses qui paient l'impôt depuis toujours sans gratitude particulière, sans être mentionnés nommément dans les médias ni pouvoir choisir ce pour quoi ils contribuent. Ils sont nombreux à ne pas travailler pour Nespresso.

Pour conclure, nous Les Vert·e·s, combattons toute nouvelle tentative de brader le patrimoine communal, en particulier la vente de terrains communaux. Le DDP doit devenir la nouvelle norme pour le développement. Il est indispensable de prendre soin de notre environnement et notre commune doit rattraper son retard dans ce domaine. »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Je me réjouis de vos prises de positions toutes pertinentes qui reflètent vos sensibilités politiques. On ne peut imaginer une même perception de la part de toutes et tous dans un panel aussi démocratique que celui du conseil général de Romont composé de 7 groupes politiques.

Je suis persuadé, et là je dédouane mes collègues précédents, que les uns et les autres ont essayé de faire au mieux. Je ne suis pas persuadé qu'on imaginait qu'un tel assainissement puisse coûter aussi cher que cela.

Mais, en 2012, nous n'étions pas aussi attentifs à ces questions-là. On a aussi pris notre responsabilité, avec l'évolution du temps et de la sensibilité par rapport à ces problèmes écologiques.

Encore une fois, peut-être que sans Nespresso, il y aurait eu autre chose, mais on demeure convaincu que des entreprises comme celles-ci, qui ne doivent pas venir une monoculture à Romont, vont nous permettre de réaliser une bonne partie de nos projets en cours.

Merci aux uns et aux autres pour votre soutien.

Comme l'a dit Mme BARDET, on aura encore l'occasion d'examiner la formule, avec quelques terrains qu'il nous reste à vendre (DDP, vente directe ou autres). Nous aurons encore l'occasion d'en débattre et je compte sur vous pour être très clairvoyants sur ces sujets à l'avenir. »

La discussion n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 38 « OUI », 4 « NON » et 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT RELATIF A LA DEPENSE COMPLEMENTAIRE DE CHF 4'700'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DES TERRAINS NESPRESSO.

5. ELECTIONS

5.1. DU/DE LA PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL POUR 2023

Au terme de cette deuxième année de législature, nous devons élire un nouveau président ou une nouvelle présidente.

Le groupe PLR nous a transmis la candidature de **M. Thierry JORDAN**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à notre nouveau président du conseil général et lui demande s'il accepte son élection.

M. JORDAN y répond comme suit :

« Romont présente de nombreuses facettes

- *sa facette dynamique, avec ses commerces et entreprises innovants,*
- *sa facette associative et sportive, avec 62 clubs et associations recensés,*
- *sa facette culturelle, avec son musée, ses 2 salles de spectacles et concerts,*
- *sa facette où il fait bon vivre, avec sa proximité avec la nature, ses chemins de randonnée, de vtt,*
- *et enfin sa facette festive, pleine de paillettes et de confettis.*

Durant cette année de présidence, je ferai en sorte que le conseil général représente et défende les différentes facettes de la population romontoise, dans une ambiance de dialogue, d'efficacité et de collaboration.

Chers et chères collègues, j'accepte mon élection avec plaisir, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite d'ores et déjà un joyeux carnaval sur les thèmes « paillettes et boules à facettes. »

« Applaudissements. »

M. le Président remercie M. JORDAN pour son engagement et lui souhaite plein de succès dans cette nouvelle fonction de président du conseil général pour l'année 2023.

5.2. DU/DE LA VICE-PRESIDENT·E DU CONSEIL GENERAL POUR 2023

De même nous devons élire un nouveau ou une nouvelle vice-président·e.

Nous est parvenue, du groupe Le Centre, la candidature de **M. Christophe GIRARD**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à notre nouveau vice-président du conseil général et lui demande s'il accepte son élection.

M. GIRARD déclare accepter avec plaisir son élection et remercie les membres du conseil général de la confiance accordée.

« Applaudissements. »

M. le Président remercie M. GIRARD pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction de vice-président du conseil général pour l'année 2023.

5.3. D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Suite à la démission de M. Christophe GILLON de sa fonction de membre de la commission d'aménagement, le groupe PVL nous a transmis, en conformité avec l'article 14 du RCG, la candidature de **M. Christian BOURQUI**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à M. BOURQUI et lui demande s'il accepte son élection.

M. BOURQUI déclare accepter volontiers son élection.

« *Applaudissements.* »

M. le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction de membre de la commission d'aménagement.

6. DIVERS

6.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

En ce qui concerne la rubrique « DIVERS » du conseil général, **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions tel qu'établi, à savoir

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

6.1.1. PROPOSITIONS

Néant.

6.1.2. POSTULATS

1. Postulat déposé par **M. Nicolas DAFFLON**, conseiller général, pour le groupe Le Centre

- *cf. annexe 5 : postulat no 8_20230216*

M. Nicolas DAFFLON (Le Centre) dépose un postulat intitulé « *Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations* ».

M. le Président cède la parole à **M. Nicolas DAFFLON**.

«Tout d'abord, je remercie les co-signataires qui ont accepté de soutenir cette demande.

L'envie de concrétiser ce postulat m'est venue lorsque je me suis rendu compte que ce soir, veille de Carnaval, les conseillers généraux et communaux remplacent les boules à facettes dans la grande salle de notre Hôtel de Ville. Quel drame.

Alors je me suis dit qu'il fallait absolument faire quelque chose pour que, lors de la prochaine séance, les conseillers communaux et généraux ne remplacent le bal des moches.

Plus sérieusement... »

M. DAFFLON donne lecture du document annexé (*voir contenu annexe 4*).

2. Postulat déposé par M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s

- *cf. annexe 6 : postulat no 9_20230216*

M. Fabrice CORBAT (Les Vert·e·s) dépose un postulat intitulé « *Incitation financière communale à la transition énergétique* » et donne lecture du document annexé (*voir contenu annexe 5*).

Par ce postulat, les co-signataires demandent au conseil communal

1. d'édicter un règlement listant de nouvelles mesures financières incitant à la promotion des énergies renouvelables individuelles, au remplacement des chaudières à énergie fossile et autres systèmes de chauffage peu efficaces, ainsi qu'à l'augmentation de la performance énergétique des logements ;
2. d'allouer un budget annuel nécessaire à son financement.

Selon la procédure en place, il appartient au conseil général de prendre acte du dépôt de ces deux postulats qui seront examinés par le bureau et portés à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

6.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'est déposée.

6.1.4. QUESTIONS

M. le Président rappelle que le conseil communal y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance.

1. Question de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général, pour le groupe PLR, concernant le Chemin de la Terrassette

« L'implantation d'un immeuble conséquent en remplacement d'une villa familiale au chemin de la Terrassette va très certainement changer le flux des véhicules ayant accès ou quittant ce nouveau bâtiment en empruntant la partie inférieure dudit chemin.

En effet l'intersection entre la Route des Rayons et le Chemin de la Terrassette ne sera plus adaptée, à mes yeux, tant pour des véhicules que pour des piétons.

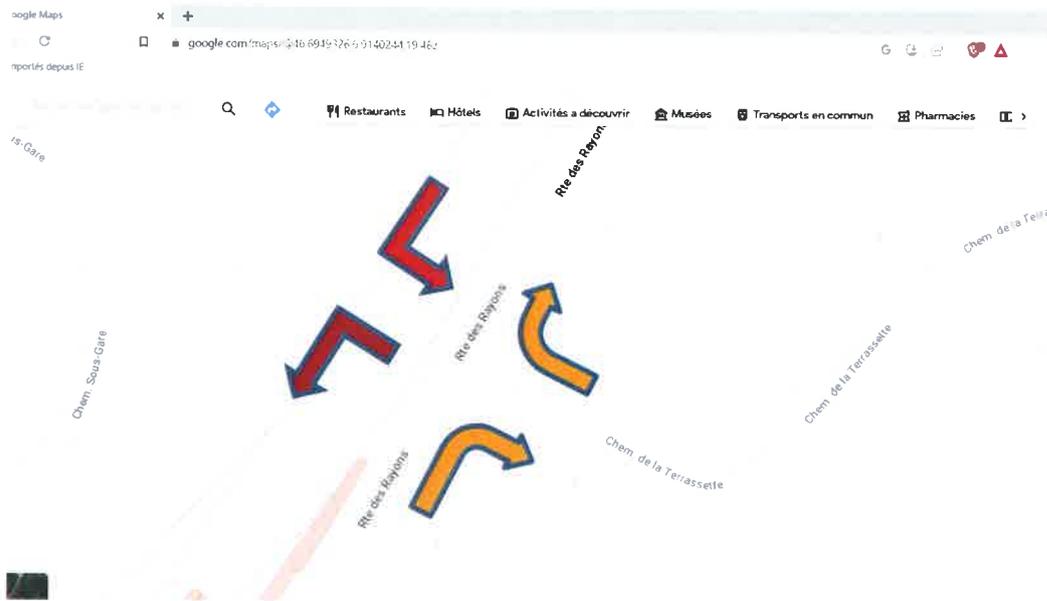
N'oublions pas que le chemin de La Terrassette a été principalement prévu pour être utilisé par les piétons, puisque sur sa partie supérieure, il débouche uniquement sur des escaliers.

Les quelques images et schémas projetés permettront de mieux comprendre la situation décrite.



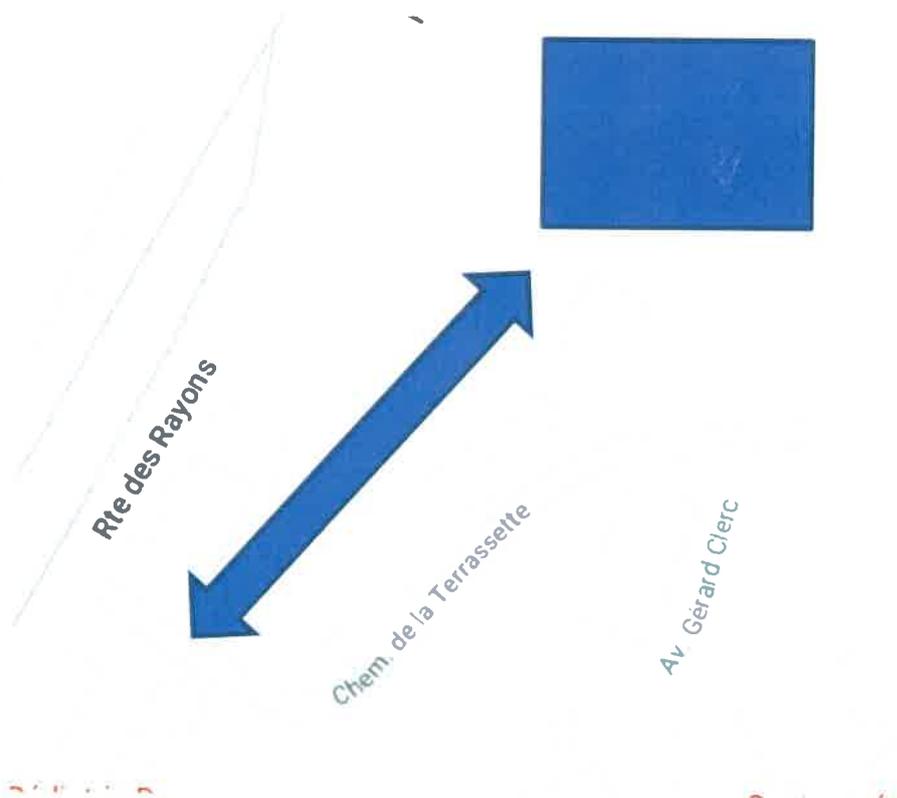
Comme on peut le constater l'endroit de l'intersection entre la route principale et ledit chemin risque d'être compliqué et surtout dangereux. A certains moments de la journée, le trafic est très dense sur cet axe très fréquenté. L'angle de vue ne permet pas d'avoir une bonne visibilité pour assurer un minimum de sécurité.





En jaune, les entrées et sorties qui suivent le sens de la circulation. En rouge, les directions qui coupent la circulation dans les deux sens, avec une visibilité moindre.

Actuellement, 5 bâtiments individuels sont desservis par le Chemin de La Terrassette.



En bleu, l'emplacement approximatif du nouvel immeuble et le chemin d'accès pour les véhicules. »

Par conséquent, j'interroge le conseil communal sur les points suivants :

- *Qu'est-il prévu à cet endroit en rapport avec cette nouvelle implantation et le trafic engendré par les locataires des 42 appartements ?*
- *Verra-t-on des feux lumineux être installés ?*
- *Est-ce que la route/le chemin seront adaptés et/ou corrigés en fonction des nouvelles informations communiquées ?*
- *Est-ce qu'une interdiction de tourner en coupant la circulation sera mise en place avec, par exemple, l'obligation de prendre la direction du prochain rond-point ?*
- *Quels sont les mesures de sécurité qui ont été prises ou qui sont envisagées pour les piétons empruntant le Chemin de la Terrassette ?*
- *Les aménagements à prévoir (si non prévus) seront-ils à la charge de la commune, du canton ou du promoteur ?*

Je remercie d'ores et déjà le conseil communal de l'attention qu'il portera à mes questions et pour les réponses à venir. »

■ **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal**

« Je propose de donner quelques éléments de réponse à M. FAVRE.

Vous avez anticipé un problème qui n'a pas été soulevé dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête du projet d'immeuble avec sa servitude de passage le long de l'immeuble de la Route des Rayons. Quelques oppositions ont été formulées, mais aucune en lien direct avec les accès.

Dans le cadre de la consultation du projet, le Service de la mobilité (SMo) s'est prononcé défavorablement à l'endroit de ce projet en raison de la servitude sur la route d'accès de la Terrassette jugée trop étroite et manquant de visibilité.

La préfecture a organisé une vision locale avec le promoteur et la commune. Lors de cette vision locale ont été relevés ces différents problèmes et le promoteur s'est engagé à corriger la largeur de cette route d'accès à sa charge une fois le projet terminé.

Le permis a ainsi été délivré au promoteur et le projet s'est donc construit.

La question relevée, certainement à juste titre, concernant le débouché de la Route de la Terrassette sur la route cantonale n'a pas été évoquée dans cette procédure. Le cheminement piétonnier le long de la Route des Rayons n'est pas péjoré par les véhicules en plus.

Concernant la visibilité, il n'y a pas eu de transformation au débouché du Chemin de la Terrassette sur la route cantonale.

Pour le moment aucun feu ou aucune présélection ne sont prévus. La question sera posée au canton afin de savoir comment il souhaite voir évoluer cette situation et s'il la juge accidentogène ou pas.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous fournir ce soir. »

▪ **Complément de M. Jean-Claude CORNU, Syndic**

M. le Syndic remercie M. MENOUD pour ces premières explications. Le conseil communal a pris note des inquiétudes de M. FAVRE et des compléments seront apportés lors d'une prochaine séance, sur la base du dossier.

▪ **Réponse de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général, pour le groupe PLR**

« Je remercie le conseil communal pour ces premiers éléments de réponse. Je fus très surpris qu'un point aussi délicat n'ait pas été traité en amont par les organes cantonaux qui sont d'ordinaire plutôt pointilleux.

Comme cela a été largement souligné ce soir, nous sommes dans une période de l'année où il est beaucoup questions de facettes. Alors, à défaut de feux, peut-être que la pose de miroirs pourrait améliorer la visibilité d'un côté ou de l'autre de la route. »

2. Question de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL, concernant les terrains de la ZI En Raboud

« Je ne veux pas revenir sur la vente des terrains à la société Nespresso mais c'est une question en rapport avec le sujet.

Etant donné qu'il reste 30'000 m² de terrain dans la ZI En Raboud dont 18'000 m² en main communale, est-ce qu'une étude de pollution de ces terrains a été effectuée afin de les vendre au bon prix en fonction d'une éventuelle pollution ? »

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Nous nous trouvons dans une autre configuration mais évidemment qu'avant de venir devant le conseil général avec une proposition de vente de ces terrains, cette question aura été largement approfondie. »

6.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

Néant.

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

«Au nom de mes collègues du conseil communal, je tiens à féliciter le futur président et le futur vice-président de cette assemblée.

Je suis persuadé que, dans la ligne de ce qui s'est passé ces deux dernières années, nous allons continuer de collaborer, d'échanger pour préparer ces séances comme il se doit afin qu'elles se déroulent au mieux.

Merci aussi à M. BOURQUI de rejoindre la commission d'aménagement, commission intéressante.

Je ne saurais terminer aujourd'hui sans m'adresser à vous, M. Patrice BEAUD, président sortant, pour vous féliciter et vous remercier, au nom du conseil communal et du conseil général, pour le plaisir que nous avons eu à collaborer.

Ces quatre dernières séances du conseil général se sont déroulées au mieux grâce à une bonne collaboration avec notre secrétaire communal. C'est donc un vrai plaisir d'avoir pu partager ce bout de chemin avec vous.

Au nom du conseil communal je vous remets cette petite attention en guise de reconnaissance pour votre excellent travail. »

«Applaudissements. »

CONCLUSION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

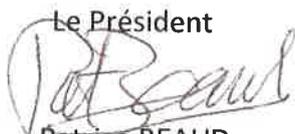
Avant de clore cette séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. BARD dès ce soir ou demain matin à la première heure. Merci par avance.

Le verre de l'amitié est servi après la clôture de la séance. Le public et les représentants-es de la presse y sont cordialement invités-es. »

M. le Président clôt les débats à 21h02 et souhaite une belle fin de soirée à toutes et à tous, et un bon week-end carnavalesque.

Au nom du conseil général

Le Président

Patrice BEAUD

Le Secrétaire

Yves BARD

- *Version approuvée par le conseil général dans sa séance du 11.05.2023*

Annexes à l'original du procès-verbal

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| 1. Ecole En Bouley | – | point de la situation : présentation |
| 2. Message no 3.1. | – | acquisition véhicule édilitaire pour entretien : présentation |
| 3. Message no 3.2. | – | remplacement balayeuse pour voirie : présentation |
| 4. Message no 4. | – | Nespresso – assainissement terrains : présentation |
| 5. Postulat no 8_20230216 | – | « Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations » |
| 6. Postulat no 9_20230216 | – | « Incitation financière communale à la transition énergétique » |



Ecole En Bouley

Point de situation du projet

Conseil général du 16 février 2023

EEB



Situation le 7 janvier 2023

EEB



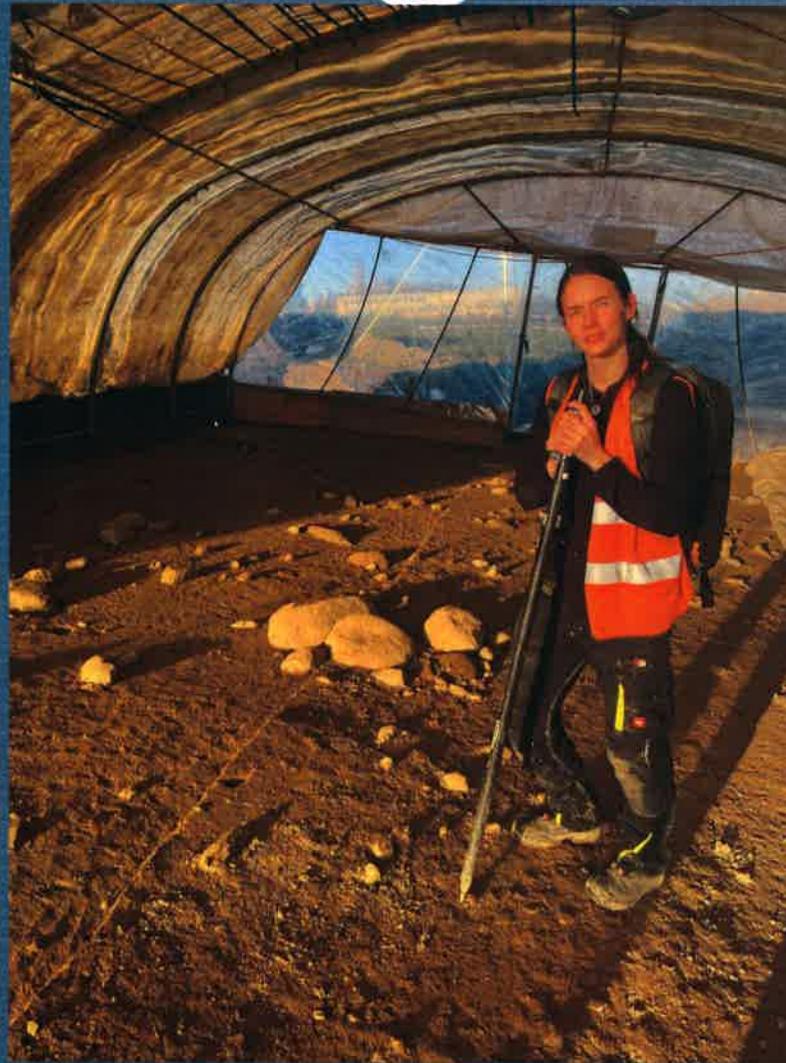
Changement de décor le 19 janvier 2023

EEB



Début février, les archéologues prennent leurs marques

EEB



Début février, les archéologues prennent leurs marques

EEB



Visite de Erne Holzbau AG à Stein le 9 février 2023

EEB – dates clés



- 01.02.2023 : délivrance du permis de construire
- 19.01.2023 : présentation installation chantier aux feux bleus et aux partenaires (COG – Groupe E – Carré d'As)
- 30.01.023 : installation des archéologues
- 02.02.2023 : Copil : validation d'options
- 07.02.2023 : présentation installation chantier aux voisins
- 09.02.2023 : visite de l'usine Erne Holzbau AG

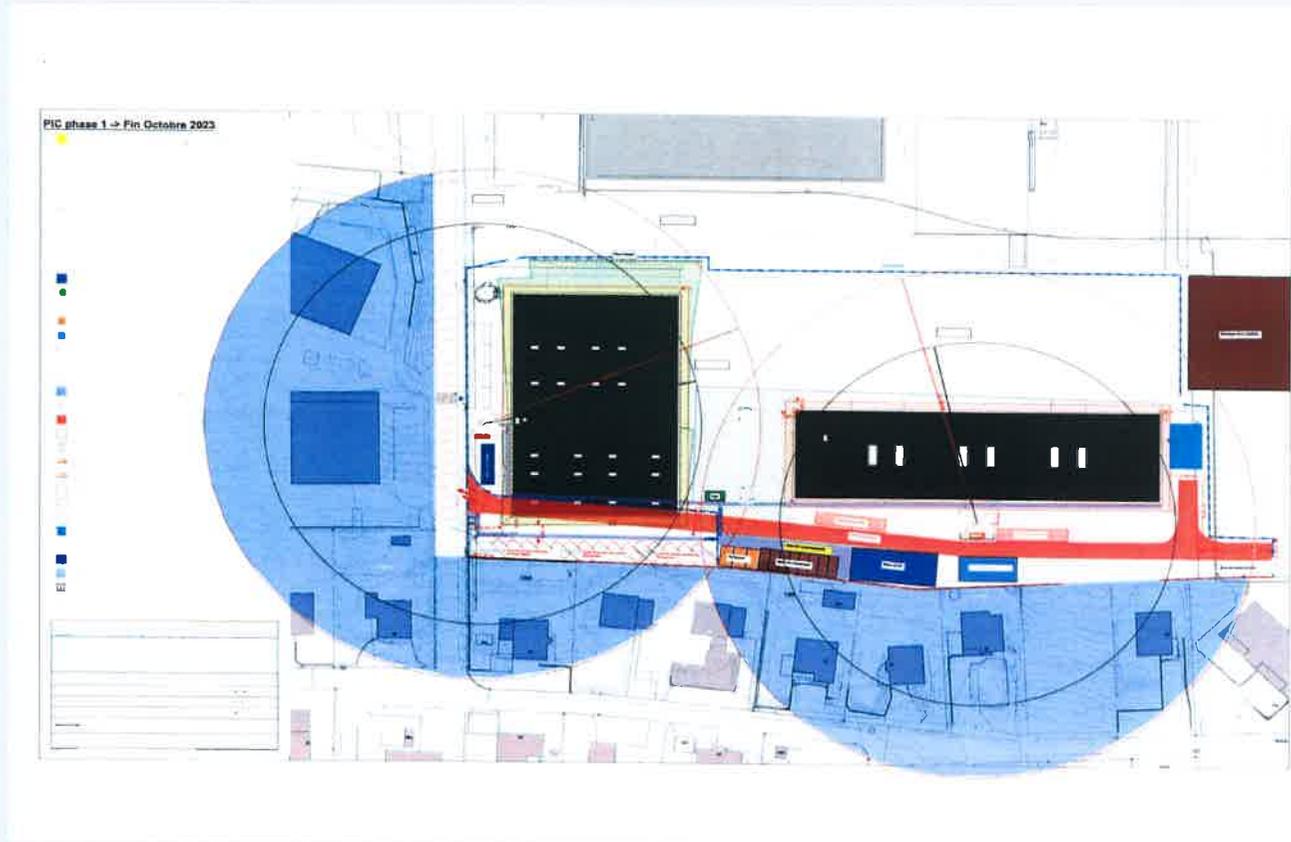
EEB – salle témoin



EEB – prochaines échéances



- 06.03.2023 : début installation chantier



EEB – prochaines échéances



- 20.03.2023 : début des travaux terrassement
- 20.04.2023 : installation de la 1^{ère} grue
- Mai 2023 : 1^{ère} pierre
- Septembre : début pose modules bois
- Fin 2023 : bâtiment école hors eau, hors air
- Fin 2023 : début travaux halles de sport
- Fin 2024 : remise de l'ouvrage

EEB



Questions ?



Séance du conseil général du 16.02.2023

Message 3.1

**Acquisition d'un véhicule édilitaire
complémentaire pour l'entretien**

Demande de crédit de CHF 65'000.-





Véhicules de voirie - Inventaire

Inventaire des véhicules édilitaires

Marque	Fonction	Mise en circulation	Code émissions	Valeur à neuf	KM kilomètres	Heures	Investissement/remplacement	coût
Sensa	Remorque	09.11.1990						
John Deere	Tondeuse (Glaney)	16.05.2000		35'000.00 CHF		1'983		
Reform 880 S	Camion	09.09.2003	Euro 3	142'128.00 CHF		11876	2022	200'000.00 CHF
Humbaur HT 2000	Remorque	27.04.2004		6'623.00 CHF				
Aebi MFH 2500	Balayeuse	11.02.2008	D 01 Euro 3	137'760.00 CHF	33'109	5971	2023	300'000.00 CHF
Pony P4	Pont basculant	14.07.2011	E 05 Euro 5	200'000.00 CHF	57'188	5073	2023	200000
Renaud Kangoo	Voiture de service	13.07.2012	B 5a	22'000.00 CHF	144'496		2023	30000
John Deere	Tondeuse Hélicoïdale	31.03.2016		40'500.00 CHF		592		
Vandaele TV 160	Broyeuse	17.06.2014		41'000.00 CHF		753		
Reform T10 X	Multi/porte-outils	13.09.2016	Euro 6	253'107.00 CHF	40'727	3'444	2026-2028	
Humbaur HT 3500	Remorque	22.08.2018		11'040.00 CHF				
Weidemann	Chargeuse	16.10.2018	DO 3	92'500.00 CHF		633		
Iseki	Tondeuse (Vignetta)	12.01.2021		44'000.00 CHF		52		
Ford Transit	Pont basculant	01.03.2021		54'580.00 CHF	9'034		2034	
Reform Boki HY 1252	Pont basculant	01.05.2022	Euro 6	149'500.00 CHF				
Reto M 3500	Pont basculant	2023	Euro 6C	220'000.00 CHF				
Glutton	Aspirateur électrique	2008		25'000.00 CHF			2024	30'000.00 CHF

1'474'738.00 CHF



OBJECTIFS



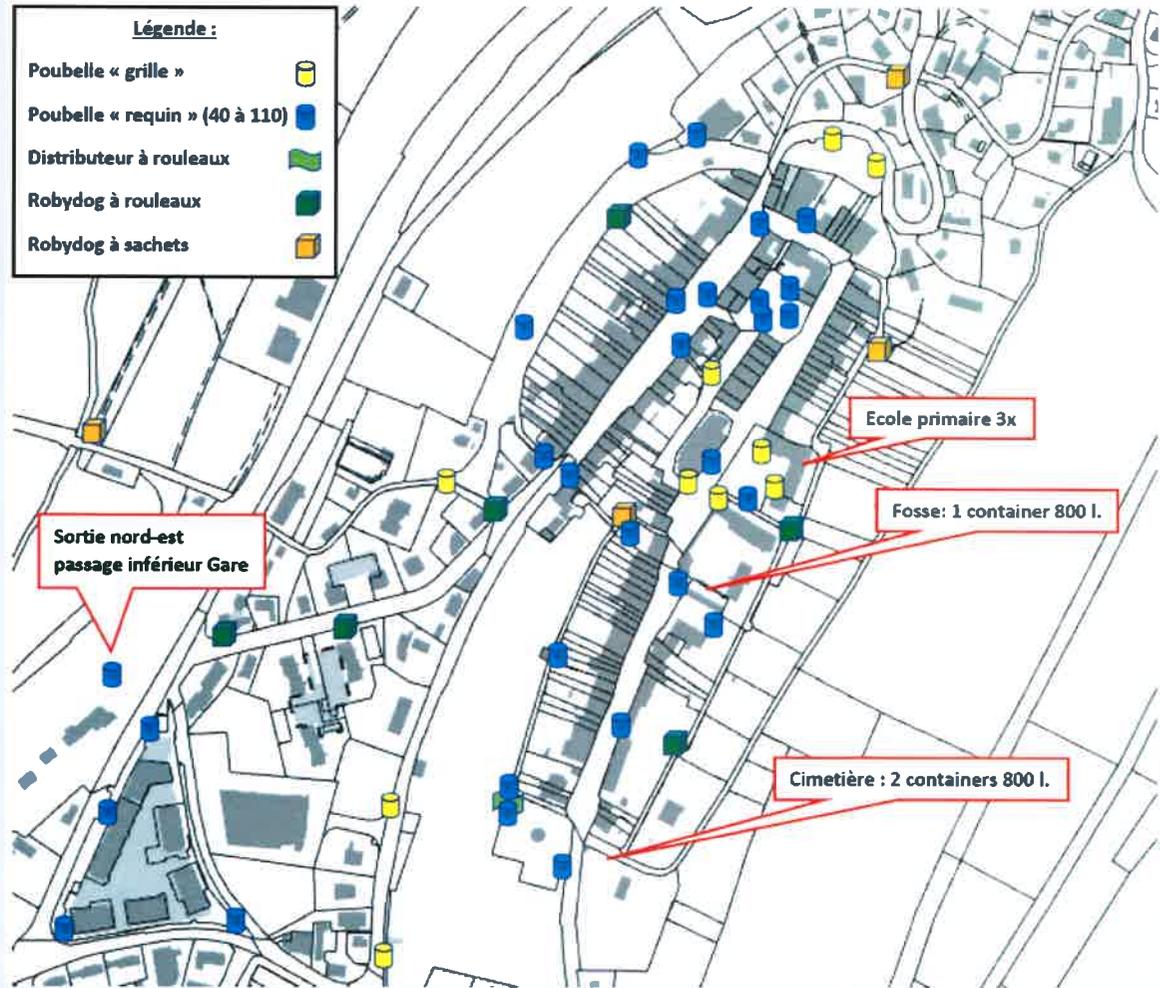
***Entretien des espaces verts
et divers transports de matériaux***



***Entretien domaine
public intramuros***



Vider les poubelles publiques





Coûts prévisionnels

Véhicule (garantie 2 ans minimum incluse)	CHF	61'500.—
Graphisme (logos)	CHF	500.—
./. rabais, escompte (pour arrondi)	CHF	<u>-1'647.15</u>
Total	CHF	60'352.85
TVA 7.7 %	CHF	<u>4'647.15</u>
Total TTC	CHF	<u>65'000.—</u>

Demande de crédit

Le crédit de CHF 65'000.-, prévu au poste n° 6150 « Routes communales » du budget d'investissements 2023, sera financé par nos disponibilités ou par emprunt.



Frais financiers

Amortissement	10 % de CHF 65'000.-	CHF	6'500.—
Intérêts	1 % de CHF 65'000.-	CHF	650.—
Charge financière annuelle		CHF	<u>7'150.—</u>



**Demande de crédit de CHF 65'000.-
pour**

**l'acquisition d'un véhicule édilitaire
complémentaire pour l'entretien**



Séance du conseil général du 16.02.2023

Message 3.2

**Remplacement de la balayeuse de la
marque AEBI MFH 2500**

Demande de crédit de CHF 240'000.-



Véhicules de voirie - Inventaire

Inventaire des véhicules édilitaires

Marque	Fonction	Mise en circulation	Code émissions	Valeur à neuf	KM kilomètres	Heures	Investissement/ remplacement	coût
Sensa	Remorque	09.11.1990						
John Deere	Tondeuse (Glaney)	16.05.2000		35'000.00 CHF		1'983		
Reform 880 S	Camion	09.09.2003	Euro 3	142'128.00 CHF		11876	2022	200'000.00 CHF
Humbaur HT 2000	Remorque	27.04.2004		6'623.00 CHF				
Aebi MFH 2500	Balayeuse	11.02.2008	D 01 Euro 3	137'760.00 CHF	33'109	5971	2023	300'000.00 CHF
Pony P4	Pont basculant	14.07.2011	E 05 Euro 5	200'000.00 CHF	57'188	5073	2023	200000
Renaud Kangoo	Voiture de service	13.07.2012	B 5a	22'000.00 CHF	144'496		2023	30000
John Deere	Tondeuse Hélicoïdale	31.03.2016		40'500.00 CHF		592		
Vandaele TV 160	Broyeuse	17.06.2014		41'000.00 CHF		753		
Reform T10 X	Multi/porte-outils	13.09.2016	Euro 6	253'107.00 CHF	40'727	3'444	2026-2028	
Humbaur HT 3500	Remorque	22.08.2018		11'040.00 CHF				
Weidemann	Chargeuse	16.10.2018	DO 3	92'500.00 CHF		633		
Iseki	Tondeuse (Vignetta)	12.01.2021		44'000.00 CHF		52		
Ford Transit	Pont basculant	01.03.2021		54'580.00 CHF	9'034		2034	
Reform Boki HY 1252	Pont basculant	01.05.2022	Euro 6	149'500.00 CHF				
Reto M 3500	Pont basculant	2023	Euro 6C	220'000.00 CHF				
Glutton	Aspirateur électrique	2008		25'000.00 CHF			2024	30'000.00 CHF

1'474'738.00 CHF

Objets des messages du 16 février 2023



OBJECTIFS



Véhicule actuel



*Véhicule électrique proposé
en remplacement*



Remplacement de la balayeuse de la marque AEBI MFH 2500 :
acquisition en 2008
6'000 heures d'utilisation





Données financières comparatives selon le constructeur

Balayeuse de route Comparatif "Thermique-Electrique"	Diesel 2008 (actuel)	Diesel 2023	Electrique 2023
Modèle	MFH 2500 Aebi	Urban Sweeper S2.0	Urban Sweeper S2.0
Coût d'investissement (sans accessoires)	137'760	160'000	170'000
Coût de consommation (12 ans - 430 h/an)	89'486	108'204 ¹⁾	3'228 ²⁾
Coût d'entretien (12 ans - 430 h/an)	93'429 ⁴⁾	46'800 ³⁾	28'200 ³⁾
Intérêt 1 % (comptés sur 10 ans)	13'776	16'000	17'000
Total	334'451 CHF	331'004 CHF	218'428 CHF
par année	27'871 CHF	27'584 CHF	18'202 CHF

1) 430 h * 9 l/h * 2.33 CHF * 12 ans

2) 430 h * 4.17 kW * 0.15 CHF * 12 ans

3) Coûts estimés selon données constructeurs

4) Frais effectifs durant 12 ans



Estimation des coûts

Véhicule (garantie 2 ans minimum incluse, jusqu'à 500 heures/an)	CHF	170'000.—
Options *	CHF	28'000.—
Agrégats **	CHF	13'500.—
	CHF	211'500.—
Marge 12%	CHF	25'380.—
	CHF	236'880.—
Rabais 5%	CHF	-11'844.—
	CHF	225'036.—
Reprise véhicule existant	CHF	-3'000.—
Graphisme (logos)	CHF	805.—
Total	CHF	222'841.—
TVA 7.7 %	CHF	17'159.—
Total TTC	CHF	240'000.—



Frais financiers

Frais financiers

Amortissement	10 % de CHF 240'000.-	CHF	24'000.—
Intérêts	1 % de CHF 240'000.-	CHF	<u>2'400.—</u>
Charge financière annuelle		CHF	<u>26'400.—</u>



Demande de crédit de CHF 240'000.-

pour

**Le remplacement de la balayeuse de la
marque AEBI MFH 2500 par une balayeuse
électrique**



Nespresso

Décompte final vente / assainissement

Conseil général du 16 février 2023

Nespresso



Nespresso – objet discuté



- 20.12.2012 : Romont vend à Nespresso 110'571 m² pour CHF 8'845'680.-
- On sait que le site est « pollué » -> art. 14

«En relation avec la problématique de la pollution de l'immeuble, la Commune de Romont et Nestlé Nespresso SA conviennent que les frais de dépollution comprenant notamment l'évacuation des matériaux pollués et le renvoi en décharge(s) adéquate(s) seront à la charge de la venderesse, indépendamment du fait que les travaux de dépollution aient lieu de suite ou ultérieurement dans une limite maximum de 25 ans»

Nespresso – objet discuté



- L'assainissement lié à la 1^{ère} étape a coûté CHF 3'643'921.- à la commune de Romont.
- 2^{ème} étape : CHF 2'600'000.- ont été négociés et validés par la conseil communal d'alors.
- Et la suite ... le nouveau conseil communal a estimé préférable de trouver avec Nespresso une solution qui libère la commune de cette clause de 25 ans.
- Intenses négociations en 2021 et 2022 pour signer un accord le 23.12.202 pour solde de tout compte de CHF 2'100'000.- pour les dernières étapes.

Nespresso – soumis au vote



- Approuver le rapport que constitue le message N° 4 de la séance de ce jour.
- Prendre note du reliquat de CHF 372'142.95 résultant des divers crédits votés depuis l'ouverture de la ZI en Raboud, reliquat à disposition du CC pour les derniers aménagements à venir.
- Prendre acte de l'opération comptable permettant de compenser cette « charge extraordinaire » de CHF 4'700'000.-

Nespresso pour Romont



Nespresso pour Romont



CHIFFRES CLÉS SITE DE NESPRESSO ROMONT

→ 479 collaborateurs

♂ 82% ♀ 18%

Pour l'usine

→ 378 contrats à durée indéterminée

→ 21 contrats à durée déterminée

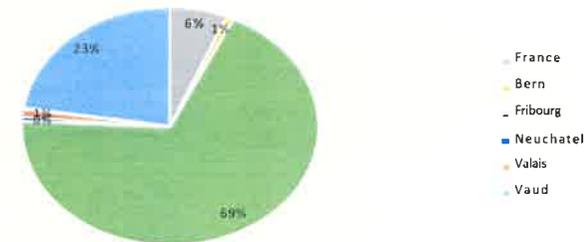
→ Âge moyen : 35 ans

10 lignes de production, 5 torrificateurs en 24h/24h, 7j/7

1 Stockage grande hauteur automatique

Livraison dans plus de 40 pays sur les 5 continents

Canton de résidence



Personnes dans l'usine



Nespresso pour Romont



- Taxes immobilières se montant à des centaines de mille francs par an.
- Le déplacement du centre R & D à Romont en 2020 qui apportera à Romont des impôts substantiels (non considérés initialement et sans exonération fiscale).
- Le paiement d'impôts substantiels dès 2025 (fin exonération fiscale 1^{ère} étape).
- D'importants impôts supplémentaires dès 2032 en lien avec la 2^{ème} étape.
- Des retombées incalculables pour Romont et la région.

Nespresso



UNFORGETTABLE
TASTE

Nespresso : what else ?

What else ? Romont bien sûr !

Nespresso



Questions ?

POSTULAT**FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)**

Art. 93 al. 1 RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. 2 RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Nicolas Dafflon - Le Centre

Objet: Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations

Texte:

Voir l'annexe

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:	16.02.2023
N° d'ordre:	8-10230216
Date de transmission*:	28.03.2023
Date de détermination:	11.05.2023

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Nicolas Dafflon - Le Centre

Objet: Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations

Cosignataires:

Nom	Prénom	Signature
_1. CLERC	Ilona - Christine	
_2. Movel	Jean-Baptiste	
_3. Pflzer	Stephanie	
_4. Mariller	Olivier	
_5. Dafflon	Géraldine	
_6. Codourey	Simon	
_7. Ecoffey	Roxane	
_8. Pflzer	Jean-Yves	
_9.		
*_0.		

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité? OUI : NON (à motiver)

Qualification formelle? Postulat : Autre (à motiver)



Conseil général de Romont Postulat

Titre : Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations

Les grandes manifestations (Carnaval, discos) qui drainent un nombreux public ne sont plus organisées dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, car les installations de sécurité y sont insuffisantes. Il manque principalement une issue de secours.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre lieu susceptible d'accueillir ce type de manifestations sur le territoire de la commune, et les organisateurs ne peuvent plus répondre aux exigences sécuritaires actuelles pour proposer de telles animations.

Ainsi, les cosignataires estiment que cette lacune actuelle doit absolument être comblée rapidement, pour nos sociétés, pour nos jeunes, pour le dynamisme de notre ville.

C'est pourquoi, l'objet de ce postulat est une demande au Conseil communal d'étudier les possibilités de recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes rencontres, soit en adaptant la grande salle de l'Hôtel de Ville aux normes de sécurité actuelles, soit en proposant d'autres lieux susceptibles d'accueillir ce genre de manifestations.

Nicolas Dafflon
Le 16 février 2023

~~POSTULAT~~ requalifié en PROPOSITION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. 1 RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. 2 RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Fabrice Corbat

Objet: Incitation financière communale à la transition énergétique

Texte:

Ce postulat a pour objectif la création d'un budget communal destiné à l'incitation financière à la transition énergétique. Il propose une série de mesures visant à subventionner le changement d'anciennes chaudières, la pose de panneaux solaires ou encore l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.

Le texte ci-joint développe et argumente le postulat.

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

16.02.2023

N° d'ordre:

PROP_1_20230216

Date de transmission*:

28.03.2023

Date de détermination:

11.05.2023

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Fabrice Corbat

Objet: Incitation financière communale à la transition énergétique

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
_1.	Pittet	Valérie	
_2.	Roch	Jean-François	
_3.	Morel	Jean-Baptiste	
_4.	Zürcher	Dominique	
_5.	Bardet	Nicole	
_6.			
_7.			
_8.			
_9.			
*_0.			

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme indiqué sur le site internet de la commune et compléter la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité? OUI NON (à motiver)

Qualification formelle? **requalifié en proposition**

Postulat Autre (à motiver)



Postulat – Promotion communale en matière de développement des énergies renouvelables

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher-ères collègues,

Depuis 2011, la commune de Romont est labellisée « **Cité de l'énergie** ». D'importants investissements en faveur des énergies renouvelables, de l'écomobilité et de l'efficacité énergétique des bâtiments ont depuis été consentis par le Conseil Communal.

La situation géopolitique mondiale nous questionne sur notre rapport à notre approvisionnement en énergie. Ces incertitudes se rajoutent à la prise de conscience globale de la responsabilité humaine face aux défis environnementaux.

Nombre de communes fribourgeoises ont fait le choix de promouvoir financièrement une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie, sous la forme d'un règlement et d'un montant annuel inscrit au budget communal dédié à l'encouragement à la transition énergétique.

Citons par exemple les communes de Matran, Siviriez, Neyruz, Belmont-Broye, Attalens ou encore Cheyres-Châbles qui ont toutes inscrit dans leur règlement communal le principe d'incitation financière en matière de production énergétique. Ces communes édictent de façon exhaustive les subventions allouées au remplacement d'une chaudière à gaz ou à mazout, à la pose de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques, ou encore à l'amélioration de la performance énergétique d'un logement. Les montants proposés par nos voisins varient de : 500 CHF pour la pose de panneaux solaires ou le changement d'une vieille chaudière au profit d'une PAC, à 1500 pour des travaux d'isolation. Les budgets annuels consacrés à ces mesures vont tous de 10'000 à 50'000 CHF. Cette incitation vient s'ajouter aux subventions cantonales et fédérales, et constitue une vraie plus-value en termes d'aide à la décision. Pour résumer, les propriétaires ont plus facilement tendance à franchir le cap de la transition énergétique avec un bonus financier supplémentaire.

Avec un même règlement, Romont aurait l'occasion de renforcer ses démarches actuelles en faveur de la transition énergétique, et d'apporter un soutien supplémentaire à ses concitoyennes et concitoyens, ainsi qu'à ses entrepreneuses et entrepreneurs. Il nous incombe à présent de prendre la pleine mesure de notre responsabilité en matière de consommation d'énergie, et d'encourager notre population à réaliser au plus vite sa transition énergétique.

Pour apporter encore plus de cohérence à une telle démarche, et pour favoriser l'économie locale, il conviendra de n'attribuer de telles subventions que pour des travaux réalisés par des entreprises fribourgeoises spécialisées du domaine.

Par ce postulat, les cosignataires demandent que le Conseil Communal :

1. Édicte un règlement listant de nouvelles mesures financières incitant à la promotion des énergies renouvelables individuelles, au remplacement des chaudières à énergie fossile et autres systèmes de chauffage peu efficaces, ainsi qu'à l'augmentation de la performance énergétique des logements.
2. Alloue un budget annuel nécessaire à son financement.

Je vous remercie pour votre attention, et pour la réflexion que vous donnerez à la suite de ce postulat.

Fabrice Corbat, pour le groupe Les Vert·e·s